



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

salariés agricoles

Question écrite n° 67519

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les vives préoccupations que suscite l'application prochaine de la réduction du temps de travail sur l'emploi saisonnier agricole. La spécificité de l'agriculture méditerranéenne, déjà fortement fragilisée par des crises à répétition, se traduit par des charges de main-d'oeuvre particulièrement lourdes, puisqu'elles représentent d'ores et déjà 50 à 80 % des coûts de revient des produits agricoles méditerranéens. Or, le passage aux 35 heures s'accompagnera, d'ici trois ans, d'un surenchérissement du SMIC de 20 à 30 %, qui ne sera en aucun cas répercuté sur les prix de vente des productions. En l'absence d'adaptations particulières prenant en compte les spécificités du secteur agricole, la loi relative à la réduction du temps de travail pourrait se révéler fatale à un grand nombre d'exploitations du sud de la France ainsi qu'aux nombreux emplois qui en découlent. Face à ces sombres perspectives, les organisations professionnelles agricoles sollicitent la mise en oeuvre de mesures d'adaptation indispensables pour permettre aux agriculteurs de surmonter cette nouvelle contrainte économique. Aussi, il lui demande, d'une part, de bien vouloir répondre favorablement à la demande d'audience présentée par les représentants du monde agricole et, d'autre part, de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend réserver à la demande de mesures d'adaptation attendues par des milliers d'agriculteurs.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67519

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5881